4e ANNÉE, N° 182 — VENDREDI, 24 AOUT 1849.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, au Bureau du Journal, à Galata.

Dans les Villes de Province, l'Agence des Paquebots français.

A Malte, chez M. G. Muir, libraire.

A Marseille, chez Mr Cramon Camoin et Cie.

A Londres, chez M. James Cowie et Son, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Constantinople ..... 100 aspr. 8 colonnes
" 6 mois, 4 "
Provinces et Etranger 120 aspr. 8
" 6 mois, 5 "

PRIX DES ANNONCES:

La ligne..... 5 piastres du Gr. S.

Le Journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 24 Août.

Après les idées générales qui, ainsi que l'avons dit dans nos précédentes feuilles, se rattachent d'assez près au réglement sur les constructions, nous allons examiner si le réglement lui-même n'est pas susceptible de quelques modifications qui, par leur nature, concourraient efficacement au but que le gouvernement s'est proposé par l'ensemble de ses dispositions.

Quelle a été la pensée fondamentale de la Porte? Evidemment de rendre moins fréquens les incendies qui ont si souvent désolé la capitale, et porté la ruine dans tant de familles.

Cette pensée est grande, généreuse, humaine. Après avoir banni la peste des habitations, le gouvernement impérial veut désormais, autant qu'il dépendra de sa volonté, les mettre à l'abri des flammes. Pour les hommes d'état vraiment dignes de ce nom, il n'est pas de soins plus importans que ceux qui ont pour objet la santé publique et la propriété des citoyens. Travailler dans ce double but, c'est mériter la reconnaissance des hommes.

On sait que l'aliment perpétuel des incendies à Constantinople, ce sont les matériaux qui entrent dans la construction des maisons: presque toutes sont en bois. Et jusque dans ces derniers temps, lorsqu'on les édifiait pour la troisième ou quatrième fois, c'était toujours en bois. On peut dire que l'on ne bâtissait que pour les incendies. Cela ressemblait à la toile de Pénélope ou au rocher de Sysiphe: le feu défaisait le lendemain l'œuvre de la veille; et un désastre n'avait pas plus tôt disparu, qu'il fallait songer à en réparer un autre. Au train dont allaient les flammes, Constantinople, bien différente en cela de l'oiseau de la fable égyptienne, n'aurait jamais pu renaître de ses cendres. Elle eut plutôt ressemblé au feu de l'enfer qui ne s'éteint jamais.

Or, comme il n'est pas dit que nous soyons tous damnés, ni que ceux qui le sont, doivent subir leur peine en ce monde, il fallait tâcher de bannir les incendies de Constantinople, c'est-à-dire défendre d'une manière absolue les constructions en bois. L'a-t-on fait?

Procédons par ordre. Le réglement, depuis l'article 1er jusqu'à l'article 10, s'occupe de trois points fort importans: l'élargissement des rues, l'expropriation de toute propriété pour cause d'utilité publique, et la défense de construire là où l'intérêt-général aurait à en souffrir.

Ces dispositions sont excellentes. Il est certain que lorsque les rues seront plus larges, il deviendra plus aisé de combattre les flammes; leur communication d'un côté de rue à l'autre sera d'ailleurs plus difficile. Si l'on parcourt les différents quartiers de la capitale, on voit une foule de rues très étroites et dont les maisons des deux lignes latérales se touchent pour ainsi dire par suite des *chahnichyns*, c'est-à-dire des avancemens d'un et deux pies pratiqués aux étages supérieurs. Il était urgent d'empêcher que les maisons détruites par un incendie fussent reconstruites d'après le plan primitif. Il a donc été décidé que, dans ce cas, les rues seraient élargies, mais nous avons vainement cherché dans le réglement la disposition qui s'opposerait au rétablissement des *chahnichyns*. Si elle y est, tant mieux; si elle n'y est pas, il serait indispensable, selon nous, de l'y intercaler. Quelle doit être la largeur des rues? Pour les grandes, de 10 pics; pour les ordinaires, de 8; et pour les autres, de 6. On comprend que si des *chahnichyns* d'un pic de saillie pouvaient être établis sur les façades des maisons reconstruites sur les deux lignes latérales, ces largeurs seraient insuffisantes pour empêcher qu'en cas d'incendie, les flammes se communiquâssent d'une ligne à l'autre. La chaleur du brasier suffirait seule pour établir cette communication. Que serait-ce donc si les flammes voltigeaient au souffle des vents qui règnent à Constantinople au moins de 9 à 10 mois de l'année? Nous ne parlons pas des cas où le vent souffle avec impétuosité. Alors aucune largeur n'est suffisante; mais lorsqu'une simple brise fraîchit l'air, elle fait obliquer les flammes, qui iraient aisément d'un côté de rue à l'autre, si elles n'avaient eu à franchir qu'une distance de 4 à 8 pies.

Le réglement sur les constructions a été pour le divan l'occasion d'établir le principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Si l'on eût dit à l'Europe, qui s'était figurée qu'en Turquie tout dépendait d'un mot du souverain, que ce principe d'expropriation n'y avait jamais existé, et que le pouvoir absolu des Sultans n'avait jamais pu enlever une parcelle de propriété à ceux de leurs plus humbles sujets qui ne voulaient pas s'en dessaisir, à coup sûr l'Europe n'aurait voulu voir dans cette affirmation qu'un *conte des mille et une nuits*. C'est été pourtant l'exacte vérité. Enfin, rendons-en grâce au ministère de la réforme, ce principe est établi: et n'est-ce pas, en effet, une heureuse innovation que celle qui fait fléchir l'intérêt individuel devant l'intérêt général? Auparavant, une seule volonté aurait suffi pour faire renoncer à une entreprise dont tous se seraient bien trouvés; qui aurait pu donner de l'éclat au pouvoir et du bien-être au pays. A tous les points de vue, on conviendra que c'était là un monstrueux phénomène: le réglement sur les constructions l'a emporté, et nous espérons que personne ne sera assez imprégné u'égoïsme pour le regretter.

Cependant, il ne faut pas inférer de nos paroles que nous faisons légèrement bon marché de l'intérêt individuel: nous le respectons autant que quiconque, et c'est pour cela que nous désirons vivement qu'il soit toujours entouré de toutes les garanties nécessaires, et s'il doit s'effacer, encore une fois, ce ne doit être que devant une nécessité parlant au nom de tous. Or, pour concilier toutes choses, pour que l'expropriation n'ait jamais l'apparence d'un injustice et d'une attaque au droit sacré de propriété, il est nécessaire que le principe qui la consacre, soit formulé en une loi claire, précise, bien coordonnée dans toutes ses dispositions, afin que le propriétaire atteint par elle n'ait qu'à la lire pour être convaincu qu'il n'est lésé ni dans ses intérêts ni dans ses droits. Ceci est important, car si l'on pouvait supposer l'action du pouvoir entachée d'arbitraire, et quant à l'expropriation elle-même, et quant à l'estimation de la chose sacrifiée à l'intérêt général, elle perdrait le respect qui lui est dû, et s'affaiblirait dans la proportion du mécontentement qu'elle ferait naître. La loi dont nous parlons devrait donc tout prévoir, tout régler à l'avance, et bien que, par suite des capitulations que nous trouvons toujours sous notre plume, comme un obstacle, toutes les fois que nous songeons aux améliorations dont le pays est susceptible, cette loi doive être ici différente qu'ailleurs, en se guidant sur les dispositions qui régissent la matière dans les autres états, il n'est pas difficile de la formuler selon les besoins et les droits de tous.

Comme conséquence de ce principe, le réglement a sagement fait en décidant (art. 8, paragraphe 3), que là où il y aurait dommage pour la chose publique, nulle construction ne serait autorisée sur les emplacemens qu'un auraient pas déjà reçu cette destination. Il est évident que si, dans l'intérêt général, on détruit, dans le même intérêt on doit empêcher de construire. Il nous semble que, par respect pour le droit de propriété, il serait bien que le conseil, ou tribunal, qui serait formé d'après la nouvelle loi dont il est question, eût à statuer sur les cas de cette nature qui se présenteraient. Et, de fait, nous ne connaissons rien de plus respectable que la propriété qui, avec la religion et la famille, forme la base triangulaire de toute société civilisée. Certes, ce respect existe en Turquie, mais en le rendant moins absolu qu'il était naguère, dans l'intérêt général, bien entendu, il faut que l'objet qui l'inspire, ne perde aucune de ses garanties de sécurité et d'indépendance. Nous répéterons ici qu'en ce sujet, le caprice ne doit rien être: la règle, toute la règle, c'est l'intérêt général, rien que l'intérêt général sur l'existence duquel aucun doute ne doit s'élever. Quand au droit al solu ou substitue le droit relatif, on ouvre une porte qui était fermée et par où rien ne passait; ouverte, il est bon de savoir ce qui y passera: la loi seule doit le décider.

Puisqu'on arrêté qu'aucune construction, préjudiciable à l'intérêt public, ne pourrait pas être élevée sur les emplacemens qui n'auraient pas encore reçu cette destination, on n'avait qu'un pas à faire dans la logique pour décider également que là où il y avait des établissemens nuisibles à la santé publique, incommodes ou offrant des dangers au voisinage, seraient tenus de se transporter là où l'indiquerait l'autorité locale. A Constantinople même, les abattoirs sont éloignés du centre des habitations: de ce côté du port, on en voit au beau milieu de la rue de Péra; et si nous ne citons que ce genre d'établissemens, c'est pour ne pas allonger cet article qui est déjà bien assez long. Il nous paraît que l'autorité, qui a eu souvent occasion de s'occuper de ce sujet qui touche à l'hygiene publique, aurait sagement fait de s'en tenir aux résolutions qu'elle voulait adopter, c'est-à-dire d'éloigner de la rue de Péra les abattoirs, les boucheries et la poisonnerie; mais ce qui n'est pas fait, peut se faire, et voilà pourquoi nous appelons de nouveau son attention sur ce sujet. Nous l'avons dit et nous le répétons, tant au point de vue de la santé publique que de l'embellissement des rues, ces établissemens ne doivent pas se trouver dans le centre du quartier de Péra qui, d'ici à quelques années, aura fait peau neuve pour son plus grand avantage. Les maisons en pierre s'élevent belles et nombreuses, et les établissemens dont nous parlons les dépareraient grandement par plus d'un motif. Voilà pourquoi nous aurions souhaité que le réglement, dont nous continuerons l'examen, statuât sur un point aussi important.

Des lettres de Bucharest du 18 de ce mois annoncent que les généraux Dembinski et Mezzaros, suivis de plusieurs officiers, se sont réfugiés à Tour-Sévère, en Valachie. On suppose que c'est par suite de la médiation de l'Angleterre acceptée par l'Autriche.

Gorgey concentrait son corps d'armée entre Debreczin et Gross-Varadin, pour se diriger vers Transylvanie avec tous les autres corps d'armée.

La garnison de Comorn, ayant fait une sortie, a surpris la citadelle de Raab qui renfermait une grande quantité d'armes, d'habillemens et de munitions de toute espèce, et s'en est emparée.

Les Hongrois ont pris également la citadelle de Temeswar avec tout ce qu'elle contenait.

Les mêmes lettres de Belgrade portent que des émissaires étrangers parcourent la Serbie dans tous les sens, et que les Serbes se réunissent en grand nombre sur le Danube.

D'autre part, nous avons encore reçu des nouvelles de Belgrade qui vont jusqu'au 18 août. En voici le résumé:

« Le baron Haynau a battu les Magyars, le 9 août, à St-André et à Temeswar dans une bataille qui a duré 9 heures: 80,000 Hongrois se trouvaient dans l'action. Ils ont perdu 14 canons et 7,000 prisonniers. Une partie de l'armée magyare s'est retirée en toute hâte à Lugosch, où s'était trouvé aussi pendant quelque temps le gouvernement hongrois; l'autre partie a pris la route d'Arad. Le quartier-général de l'armée autrichienne a été transporté ensuite à Temeswar. »

Des nouvelles plus récentes portent ce qui suit:

« L'armée du baron Haynau, après une halte de peu de durée, avait continué sa marche vers Lugosch, et l'on disait même que le quartier-général était déjà arrivé à ce dernier endroit. Le ban Jellacich, de son côté, aurait effectué aussi le passage du Danube et de la Theiss, et se serait avancé vers Temesvar, où son quartier-général serait entrée le 17 de ce mois. Weiss-Kirchen et Werschetz, où les troupes impériales ne s'étaient pas même présentées encore, ont envoyé des députations à Semlin pour déclarer leur soumission. Dans cette partie de la frontière, les insurgés n'occuperaient plus que les montagnes d'Orawitza et quelques villages environnans. »

Enfin, le bruit suivant circulait à Belgrade:

« Gorgey, avec une force considérable, aurait capitulé aux bords de la Theiss, et à la suite de cet événement, le commandant en chef des troupes hongroises dans le Banat aurait conclu toute opération ultérieure. La garnison de la forteresse de Peterwardin, qu'on dit ne pas être nombreuse, fait de temps en temps de petites sorties contre les troupes autrichiennes qui, placées dans des positions très-avantageuses, les repoussent toujours avec succès. »

Les nouvelles de Vienne vont jusqu'au 14 août. La *Gazette de Vienne* publie les deux rapports suivans du général en chef, baron Haynau:

« Szegedin, 4 août.

« Dès le 1er août, j'avais chargé la brigade Simbschen, dont les avant-postes se trouvaient devant P. Szatmarx, d'entreprendre une reconnaissance jusqu'aux retranchemens ennemis, afin de s'assurer de la force de la garnison et d'observer les mouvemens de l'ennemi qui, disait-on, commençait déjà à évacuer Szegedin.

« Le 3, au matin, le général major baron Simbschen entreprit cette reconnaissance, trouva évacués les retranchemens ainsi bien que le Vieux-Szegedin, situé sur la rive droite de la Theiss, et occupa la ville préalablement, à 9 heures du matin, jusqu'à ce que, dans l'après-midi, la brigade d'infanterie Jablonowsky l'y suivît et prit possession de tous les points importans.

« On trouva dans le château des provisions assez considérables de poudre et de munitions de plomb, ainsi que du blé en grande quantité. Dans l'hôpital on trouva 379 malades, parmi lesquels sa officiers et employés autrichiens et 100 hommes

« Une députation me reçut à l'entrée de la ville. Ici, comme ailleurs, le terrorisme des chefs de la rébellion a produit un effroi, un désordre et une misère dont il est difficile de se faire une idée. Beaucoup d'entre les habitans ont pris la fuite.

« C'est ainsi que ce point important, qui m'assure la possession de la Theiss moyenne et inférieure, tomba en notre pouvoir sans coup-ferir. De riches provisions se trouvent entre nos mains;

FEUILLETON.

LE BOSPHORE.

Voir, c'est avoir.
Bérangen.

(Suite et fin.)

SECONDE JOURNÉE.

GUEUR-SOU.

IX.

Dans le ciel rougissant les étoiles pâlissent;
L'aube humide arrosant les gazons qui tapissent
Les rochers suspendus dans la moite vapeur,
Attache un diamant au bord de chaque fleur.
L'ombre fuit et Gueuk-Sou, comme une écharpe [bleue,
Frangeant sur les galets son ondoyante queue,
Rit au rayon nouveau de l'aube qui renaît.

Entrons dans la rivière où le flot qui se tait,
Gît saint mystérieux sous les saules des rives,
Poli comme un miroir ses ondes fugitives.
A gauche, les toits bruns de rustiques maisons
Se penchent sur la vague; et dans les hauts buissons
Des rochers escarpés qui menacent leur faîte,
Quelques yalis perdus ont creusé leur retraite.

A droite les longs prés que dore le soleil
Effleurent l'eau du bout de leur épi vermeil,
Et les saules, courbés sur le bord qui s'incline,
Egarent sous les flots le pied de leur racine.

Oh! fuyant ces cités où seul le *cinq pour cent*
Dans la veine a le don de réchauffer le sang,
Qu'il est doux, s'en allant de l'onde à la prairie,
De promener au loin sa douce rêverie,
Et de déposer là, comme un fardeau trop lourd,
Les soucis de la veille et les ennuis du jour!
Le scepticisme dit: la poésie est morte.
— Morte! Quelles sont donc ces voix que nous [apporte,
Courant de fleur en fleur, le vent mélodieux,
Comme un écho lointain des louanges des cieux?
Morte! — La poésie est toute la nature;
Elle est dans les forêts, lorsque le vent murmure;
Elle est dans le courant du paisible ruisseau
Qui roule dans les champs son mince filet d'eau,
Et, par son léger bruit à travers la prairie,
Réveille les échos de sa rive fleurie.
Elle est en tout, partout, et sur l'onde et dans l'air;
Son langage partout porte en tout un sens clair,
Intelsif et profond: c'est la vague qui passe;
L'aileron attardé qui gémit dans l'espace;
C'est le rayon fertil qui danse sur les flots;
C'est dans l'ombre le chant naïf des matelots;
C'est le kief surtout; kief, langueur si douce!
Lorsque assis mollement sur un tapis de mousse,
A l'ombre du platane au feuillage effilé,
Le rêveur, attisant le feu du narguilé,
Croit voir dans chaque jet de la flamme bleuâtre
Une fée au front pur, une péri folâtre,
Vagues créations d'un esprit alangui
Dans la blanche vapeur du jauge tombéqui!

X.

Qui n'aimerait ce pont dont la courbe hardie
Unissant les deux bords, de son arche arrondie
Protège les kaïks et sous un vert abri
Ombrage son plancher de bois mal équarri?
Qui n'aimerait encor ces rustiques cabanes,
Se perdant à moitié sous l'ombre des platanes;
Ce vallon verdoyant où l'œil en liberté
Ne peut de l'horizon saisir l'extrémité,
Et n'aperçoit partout que de confus mélanges
De flottants foréâjes, de coiffures étranges,
De Turques aux doigts teints, étant le vendredi
Et respirant des fleurs le parfum attiédi;
De rieurs accroupis près d'un jongleur obscène;
De chant-urs naillant une note incertaine;
De Bulgares dansant quelque burlesque pas;
De Grecs sur le gazon apprêtant leur repas;
De coursiers au frein d'or, bondissant par la plaine;
D'arabas recouverts de pourpre, qu'un bœuf traîne!

Mais hâtons la prairie et viens par un sentier
Où le lierre s'enroule autour de l'églantier,
Où parmi les buissons la frêle paquerette
Soulève, pour nous voir, sa blanchissante crête,
Jusqu'aux rives où l'eau plus basse disparaît
Sous les touffes de joncs semés dans le guérêt.

Près de ce chêne noir à l'ombre séculaire
Asseyons-nous. Regarde: au bord de la rivière
Un cheval détaché laisse ses bruns harnais
Traîner dans l'onde verte et s'abreuver à longs traits.
Là-bas un talika, caché dans la bruyère,
Retient sa calèche noire au milieu d'une ornière,
Et dans le chemin creux qui remonte, un séis
Poursuit l'autre cheval courant par les taillis.
Quelques femmes, serrant le yachmak sur leur bou- [che,
Posent en chancelant le bout de leur babouche
Sur les cailloux polis qui font à droite un gué;
Et plus loin un fumeur, naillant un chant gai,
Etendu sur la mousse et pressant l'ambre jaune,
Sourit à leurs efforts avec un air de faune.
Sous l'arbre le soleil chasse l'ombre qui fuit;
Les oiseaux se sont tus; on n'entend que le bruit
De l'insecte caché qui sous le gazon broute.
C'est l'heure du repos et des récits; écoute:

RÉCIT.

XI.

Ainsi chantait, un soir de la verte saison,
Un blond groupe dansant sur l'émail du gazon:

« Aime, dit la marguerite
« Qui s'abrite
« Au bord de son ruisseau bleu,
« A la fille purpurine
« Qui s'incline,
« Aime un jour. » — « Un jour c'est peu,

« Répond la douce bergère;
« Mais que faire?
« — Aimer toujours? — C'est beaucoup,
« Dis-elle. — Le mieux à faire
« C'est, ma chère,
« De ne pas aimer de tout. »

Et redoublant la ronde autour de la pelouse,
Leur écharpe livrée à la brise jalouse,
Elles allaient chantant leur railleuse chanson.
Que n'ont-elle écouté la prudente leçon?
Que n'eut-elle imploré la blanche marguerite
Que l'on consulte à l'âge où le cœur bat plus vite,
Etinne, belle enfant aux yeux rêveurs d'amour?
Mais il vint dans les prés, seul, se tomber du jour,
Un Frank aux blonds cheveux, un vaillant capitaine,
Amené sur ces bords de la plage lointaine
Où Messine caresse un éternel printemps.
— Elle le vit et l'aima. Pauvre cœur de vingt ans?
— Oh! donner sa beauté, le calme de sa vie,
Sa couleur, doux trésor que le ciel même envie,
Pour lui seul, de leurs jeux pâle et muet témoin;
Epier sa venue et le guêter de loin;
Caresser son image en ses rêves de fièvre;
Au rendez-vous, puisant un baiser sur sa lèvre,
Dire: « ami, j'y serai demain comme aujourd'hui. »
Absent le voir encor, présent ne voir que lui,
Lui partout et toujours! — Rêve d'un cœur crédule!

Lorsque tressaillait au ciel un pâle crépuscule,
Laissant ses folles sœurs fouler l'herbe des prés,
Elle allait, promenant ses rêves diaprés
Et suspendue au bras du bon beau capitaine,
Parfois s'asseoir muette à l'ombre de ce chêne.
Et la main dans la main, son amant à ses pieds,
Ils restaient là tous deux, oubliant, oubliés,
Et murmurant ces mots que toute langue ignore,
Mais que toujours le cœur entend et qu'il implore.
Quand la lune plongeant un rayon indiscret,
Venait les éclairer sous leur abri secret,
Ils étaient là toujours, amoureux et pensifs,
Oubliant terre et ciel. — Egoïstes naïfs!

Quelquefois reprenant tous deux leur promenade
Par les sentiers ombreux qui vont longeant l'aiguade,
Il lui parlait des bords où le flot turbulent
De l'Etna sourcilleux baigne le pied brûlant;
Il lui disait Messine et ses jeux et ses îles
Roulant sur leurs cheveux les flottantes mantilles;
Et ses parfums du soir et ses bois d'orangers.
Puis il disait la guerre et les champs ravagés;
Les palais où croissaient la liane et la mousse;
Et sa mère si bonne avec sa sœur si douce
Qui, sur un sol flétri du pas d'un soldat vil,
D'un frère absent, hélas! pleurait encor l'exil.

Mais elle, à ses côtés, se serrait humble et tendre,
Ou, penchée en avant, écoutait pour entendre
Le seul son de sa voix qui vibrait dans son cœur,
Plus douce que le chant du séraphique chœur.

Faut-il donc que la fleur recèle un ver qui ronge!
Que la réalité vieille à côté du songe!
Que l'éclair qui détruit se cache dans les cieux!
Faut-il, hélas! qu'après de l'amour oublieux
Du meurtrier vengeur laisse le regard fauve!
— Etinne avait un frère, à l'œil sombre, au front [chauve,
Fanatique et féroce ainsi qu'un montagnard,
Caressant dans sa gaîne un sinistre poignard,
Et qui, pour s'assurer d'une vengeance prompte,
Aurait vendu sa part de paradis sans honte.